Pour publication immédiate : 09/01/2017 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LE GOUVERNEUR CUOMO PRÉSENTE LA 12e PROPOSITION DE L'ÉTAT DE L'ÉTAT DE 2017 : LANCEMENT DU PROGRAMME « PROMESSE DE NEW YORK » (« NEW YORK PROMISE ») POUR AMÉLIORER LA JUSTICE SOCIALE ET AFFIRMER LES VALEURS PROGRESSISTES DE NEW YORK
Il réforme le système obsolète de mise en liberté sous caution, garantit l'accès à un procès rapide, relève l'âge de la responsabilité pénale et améliore les procédures d'identification des témoins

Le Gouverneur signe deux décrets pour éliminer les écarts de salaire

Il lance l'initiative « Nous sommes tous immigrants » pour élargir les opportunités des immigrants de New York et les rendre autonomes

Il lutte contre les crimes de haine avec un groupe de travail conjoint et encourage la tolérance par le biais d'un nouveau Conseil consultatif multiconfessionnel (Interfaith Advisory Council) dirigé par le Cardinal Dolan

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a proposé aujourd'hui le programme « Promesse de New York », un large ensemble de réformes sans précédent pour faire progresser les principes de justice sociale, affirmer les valeurs progressistes de New York et établir une norme nationale de protection contre toutes formes de discrimination.

« En ces temps tumultueux d'instabilité et de confusion, New York doit servir de refuge sûr pour les principes progressistes et la justice sociale qui ont fait l'Amérique, » **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Nous tiendrons bien haut le flambeau pour éclairer la voie vers l'opportunité car c'est la promesse de New York. Cette promesse n'est pas seulement des mots mais aussi des actions, et nous irons toujours plus loin pour améliorer les progrès sociaux que nous avons faits et poursuivre le combat. »

Le programme « Promesse de New York » va :

Réformer le système de justice pénale : Le Gouverneur propose un ensemble complet de réformes allant de l'arrestation au procès qui garantiront une justice équitable pour tous les citoyens. Le Gouverneur soumettra les nouvelles mesures suivantes :

- Réformer le système obsolète de mise en liberté sous caution de New York
- Garantir l'accès à un procès rapide
- Relever l'âge de la responsabilité pénale

- Améliorer les procédures d'identification des témoins
- Enregistrer les interrogatoires de police pour les infractions graves
- Étendre les réformes issues du règlement amiable Hurrell-Harring à l'ensemble de l'État

Éliminer les écarts de salaire : Le Gouverneur Cuomo a promulgué deux décrets pour accélérer l'élimination des écarts de salaire à New York. Les décrets simultanés renforceront les protections de l'égalité de rémunération à New York en interdisant à toutes les entités de l'État d'évaluer les candidats en fonction de leur salaire précédent ou de demander aux employés potentiels leur historique salarial. New York exigera également des prestataires de l'État de divulguer des données sur le genre, la race et l'origine ethnique des employés, tirant profit de l'argent des contribuables pour améliorer la transparence et faire progresser l'équité salariale à l'échelle de l'État.

Élargir les opportunités pour les immigrants : L'initiative « Nous sommes tous immigrants » (« We Are All Immigrants ») soutiendra la réussite des familles et des communautés immigrantes à New York. L'initiative inclue :

- Mettre en œuvre le Projet de défense des immigrants de l'Empire State (Empire State Immigrant Defense Project) ;
- Étendre les services de naturalisation offerts au Bureau d'État des nouveaux Américains (Office of New Americans, ONA) ;
- Appuyer l'adoption de la loi DREAM (DREAM Act) ; et
- Rassembler le Groupe d'experts indépendants de l'État de New York (New York State Blue Ribbon Panel) sur les immigrants afin de faire des recommandations qui soutiennent l'intégration et la réussite des immigrants et de leurs familles.

Lutter contre les crimes de haine et promouvoir la tolérance : Le Gouverneur Cuomo lancera un Groupe de travail sur les crimes de haine (Hate Crimes Task Force) à l'échelle de l'État, chargé d'enquêter et de décourager les incidents de préjugés et de discrimination. Le Groupe de travail comprend des membres de la Police de l'État de New York (New York State Police) et de la Division des droits humains de l'État de New York (New York State Division of Human Rights), qui enquêteront sur les crimes de haine et mèneront des actions de sensibilisation communautaires afin d'informer les New-Yorkais sur leurs droits. Par ailleurs, le Gouverneur a annoncé la formation d'un nouveau Conseil consultatif multiconfessionnel (Interfaith Advisory Council), dirigé par le Cardinal Dolan, afin d'aider à acquérir une meilleure compréhension et tolérance de toutes les religions et cultures, de promouvoir l'ouverture d'esprit et l'inclusion et de soutenir les efforts de l'État pour protéger tous les New-Yorkais

Le programme Promesse de New York comprend également une séries d'actions, dévoilées dimanche, pour moderniser le système de vote de New York, incluant notamment un vote anticipé, une inscription automatique des électeurs et une inscription le jour-même sur les listes électorales.

RÉFORMER LE SYSTÈME DE JUSTICE SOCIALE

Réformer la mise en liberté sous caution et la détention provisoire
Actuellement, New York fait partie des quatre États du pays dans lesquels les juges ne peuvent pas, en vertu de la loi, examiner si un individu constitue une menace pour la

société s'il est libéré de prison avant son procès. Ce système obsolète de mise en liberté sous caution, revient, dans les faits, à assimiler liberté et situation financière, au lieu d'examiner si un prévenu constitue un risque réel pour la société s'il est mis en liberté avant d'être jugé.

Ce système à deux vitesses peut avoir pour conséquence l'enfermement pendant des mois, voire même des années, de personnes financièrement défavorisées car ces dernières ne peuvent verser ne serait-ce qu'une modeste caution. À New York City, par exemple, le montant médian d'une caution s'élevait à 5 000 $ pour les délits graves et à 1 000 $ pour les délits mineurs en 2015. Selon la situation économique d'un individu, ces montants peuvent être faciles à rassembler, conduisant à la liberté, ou tout simplement impossible à payer, nécessitant l'incarcération. C'est injuste et inéquitable.

Afin de réparer ce système défaillant, le Gouverneur Cuomo présente une série de réformes complète pour permettre aux juges d'utiliser un examen des risques validé dans le cadre des déterminations de remise en liberté avant procès. En vertu de la législation, les juges en feront usage pour déterminer le risque à la société que présente un individu s'il est remis en liberté. Cela permettra de garantir que les individus représentant un risque faible puissent être libérés avant leur procès, que les individus à haut risque restent derrière les barreaux et que les New-Yorkais à faibles revenus ne soient pas punis de manière disproportionnée dans le système de justice pénale. Ces examens seront effectués par des instruments validés, objectifs et transparents afin de garantir l'absence de discrimination dans les déterminations de remise en liberté. De plus, cela renforcera la sécurité publique en assurant que les individus représentant un risque élevé soient maintenus derrières les barreaux.

Le Gouverneur travaillera également pour offrir des alternatives à la détention provisoire pour les individus à faible risque et il étudiera l'utilisation de cautions en espèce par le biais d'un comité consultatif. Les juges devraient avoir plus de deux options lorsqu'ils décident si une personne doit rester en prison ou être remise en liberté avant son procès. Permettre aux juges de fixer les conditions, telles que le pointage ou la surveillance, réduirait le nombre de personnes incarcérées inutilement tout en préservant la sécurité publique.

Garantir un procès rapide

Le Sixième Amendement de la Constitution des États-Unis et la législation de l'État garantissent à tous les citoyens accusés d'une infraction le droit à un procès rapide et public. Toutefois, trop souvent, les prévenus sont maintenus en détention, avant procès, pour des durées excessives, et les tribunaux sont surchargés par le nombre d'affaires pénales en instance. Cela génère des retards qui perturbent le système judiciaire et ont un impact hétérogène sur les communautés à faibles revenus et les minorités.

Pour restaurer l'intégrité dans le système judiciaire, New York mettra en œuvre de nouvelles mesures de réforme afin de garantir que les affaires pénales soient jugées sans retard excessif et que les personnes ne soient pas maintenues en détention pour des durées abusives.

Le Gouverneur présente des mesures législatives qui réduiront les délais inutiles et les ajournements dans les procédures juridictionnelles. Le projet de législation exigera que les personnes maintenues en détention, et pas uniquement leurs avocats, consentent à renoncer à un procès rapide, cette renonciation devant être approuvée par un juge. Ces renonciations seront également uniquement accordées après que le prévenu ait

comparu devant un juge. Toutes les renonciations à un procès rapide devront inclure une échéance afin que le prévenu, les avocats de la défense, les procureurs et les juges comprennent la date à laquelle le procès est prévu et empêchent des retards dans l'affaire d'engorger le calendrier du tribunal.

Le Gouverneur travaillera également avec la Juge en chef (Chief Judge), Janet DiFiore, afin d'élaborer une approche administrative efficace et de recommander des étapes législatives supplémentaires pour garantir que le droit constitutionnel à un procès rapide soit respecté dans les faits dans l'État de New York. L'objectif sera de développer des orientations et de proposer des mesures législatives destinées à éliminer toute confusion inutile, améliorant ainsi l'équité dans les procédures judiciaires et garantissant à chaque New-Yorkais le droit à un procès rapide.

Relever l'âge en matière de responsabilité pénale
L'État de New York reste l'un des deux seuls États qui traitent automatiquement tous les jeunes de 16 et 17 ans dans le système de justice pénale pour adultes, quelle que soit l'infraction qu'ils ont commise. Actuellement, à New York, sur les 27 000 adolescents arrêtés en 2015, environ 86 pour cent l'ont été pour des délits non violents. Ces adolescents entrent dans le système de justice pénale des adultes où ils risquent un emprisonnement potentiel dans des prisons de comté locales ou des prisons d'État.

Les jeunes n'ont pas leur place dans le système de justice pénale des adultes. Dans l'État de New York, il y a environ 500 personnes âgées de moins de 18 ans dans les prisons locales et d'État. Sans structures ni programmes adaptés à leur âge, ces adolescents risquent davantage d'être impliqués dans une agression grave, d'être victime de violences sexuelles et de se suicider.

Au cours des trois dernières années, le Gouverneur Cuomo a pris des mesures radicales pour remédier à cette injustice. En 2014, le Gouverneur Cuomo a annoncé la création de la *Commission sur la jeunesse, la sécurité publique et la justice (Commission on Youth, Public Safety, and Justice)* afin d'offrir des recommandations pour moderniser les systèmes pénal et de justice des mineurs de New York et de garantir que les jeunes reçoivent les services et la réinsertion dont ils ont besoin pour devenir des adultes productifs et équilibrés. En 2015, le Gouverneur Cuomo a accepté les recommandations de la Commission et s'est joint à des défenseurs pour appeler l'assemblée législative de l'État à adopter la loi Relever l'âge (Raise the Age) pour traiter les jeunes de 16 et 17 ans comme des mineurs pour toutes les infractions, sauf celles impliquant des violences graves, et pour offrir des services de réinsertion à tous les mineurs. Plus tard dans l'année, suite à l'inaction de l'assemblée législative, le Gouverneur a émis le décret n° 150 qui ordonnait au Département de l'administration pénitentiaire et de la supervision communautaire (Department of Corrections and Community Supervision), en collaboration avec le Bureau des services pour les enfants et les familles (Office of Children and Family Services), de mettre en œuvre un plan pour enlever les mineurs des prisons pour adultes et les placer dans une nouvelle structure adaptée à leur âge.

Cette année, le Gouverneur Cuomo renouvelle son appel à relever l'âge définitivement. Le Gouverneur introduira des mesures législatives pour garantir que les jeunes de 16 et 17 ans qui commettent des infractions moins graves reçoivent l'intervention nécessaire et un traitement basé sur les preuves. Ceux ayant commis des infractions graves seront toujours tenus pour responsables mais seront entendus par des juges spécialement formés à cet effet. En outre, ces jeunes gens auront accès à des services spécialisés,

ce qui réduira les taux de récidive, abaissera les taux de criminalité chez les jeunes et offrira des bénéfices de sécurité publique considérables à tous les New-Yorkais.

Améliorer les procédures d'identification des témoins
Les erreurs d'identification par témoins oculaires ont été reconnues comme le premier contributeur des condamnations injustifiées. La recherche indique que, lorsqu'elles sont effectuées correctement, les procédures d'identification sont les plus fiables lorsqu'elles sont menées le plus tôt possible après la commission de l'infraction ou l'observation et constituent la première procédure au cours de laquelle un suspect peut être identifié. Souvent, ces identifications sont faites à partir d'un ensemble de photos, une série d'images montrées à une victime ou au témoin d'une infraction pour confirmer ou infirmer l'identité d'un suspect. Ceci peut être extrêmement efficace pour confirmer si une personne était, en effet, impliquée dans une infraction, contribuant ainsi à protéger les personnes innocentes d'une arrestation ou d'une condamnation, et pour tenir le coupable pour responsable. Toutefois, New York est le seul État du pays qui interdit, dans la loi, à un jury d'entendre les preuves relatives à l'identification faite par un témoin à l'aide d'un ensemble de photos.

Il est temps que New York remédie à cette lacune dans le système de justice pénale. Pour accroître l'exactitude et la fiabilité de l'identification par les témoins. Le Gouverneur Cuomo soumettra une législation pour permettre l'utilisation des identifications sur photo faites par les témoins au procès lorsque les procédures d'identification ont été menées en utilisant des mesures de protection appropriées, telles qu'une administration « aveugle » ou « à l'aveugle » (« blind » and « blinded » administration). Ce changement assurera que les jurés disposent des preuves les plus fiables pour prendre leurs décisions. Cette réforme, fondée sur un accord entre l'Innocence Project, l'Association des procureurs de district de l'État de New York (District Attorneys Association of the State of New York) et l'Association du barreau de l'État de New York (New York State Bar Association), améliorera l'intégrité des procédures d'identification et renforcera la sécurité publique en protégeant contre les condamnations injustifiées et en garantissant que les criminels soient tenus pour responsables.

Enregistrer les interrogatoires de police pour les infractions graves
Actuellement, New York n'exige pas que les interrogatoires des personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction soient enregistrés par les agences des forces de l'ordre. Les interrogatoires sont vitaux dans une affaire pénale car ils apportent souvent les preuves nécessaires pour condamner les prévenus coupables et disculper ceux qui sont innocents. Cependant, il arrive que des personnes soient condamnées de manière injustifiée sur la base de fausses confessions et que des officiers de police soient accusés, à tort, de coercition. Les intervenants de la justice pénale s'accordent largement sur le fait que l'enregistrement vidéo des interrogatoires de police pour les enquêtes judiciaires constitue un moyen très efficace de lutter contre l'éventualité d'une fausse confession ou coercition par les forces de l'ordre. L'État de New York doit agir pour protéger l'intégrité et la fiabilité des informations obtenues en questionnant les personnes soupçonnées d'une infraction pénale.

Le Gouverneur Cuomo propose une législation pour accroître la transparence et renforcer la confiance des gens dans le système judiciaire en exigeant des forces de l'ordre qu'elles enregistrent sur vidéo les interrogatoires en détention des personnes soupçonnées d'avoir commis des délits graves, notamment un homicide, un enlèvement et des délits sexuels. Le projet de législation se fonde sur un accord entre

l'Association des procureurs de district de l'État de New York, l'Innocence Project et l'Association du barreau de l'État de New York. Depuis 2013, l'État a soutenu cette mesure de bon sens avec plus de 3 millions de dollars de financement, avec l'appui supplémentaire du Procureur de district de Manhattan Cyrus R. Vance Jr., aux départements de la police, bureaux de shérifs et de procureurs de district dans le but d'acheter et d'installer des équipements d'enregistrement vidéo, d'augmenter le nombre de salles disponibles pour enregistrer les déclarations dans une agence et d'ajouter des capacités de stockage des données pour les équipements existants.

Étendre les réformes issues du règlement amiable Hurrell-Harring pour les prévenus indigents à l'ensemble de l'État

La mise à disposition d'une défense pénale de qualité par le Gouvernement pour les individus qui ne pourraient pas autrement s'offrir les services d'un avocat est primordiale, comme la Court suprême des États-Unis l'a décidé dans son arrêt *Gideon v. Wainwright* et ceux qui ont suivi. Néanmoins, des témoignages d'individus bénéficiant de niveaux considérablement hétérogènes de représentation commise d'office sont bien trop courants. La qualité de la représentation fournie à ceux qui ne peuvent se payer les services d'un avocat ne doit pas varier d'un comté à l'autre. L'État doit garantir que ces services cruciaux soient constamment offerts à un haut niveau uniformément à l'échelle de l'État.

En 2014, l'État a négocié avec succès un accord dans *Hurrell-Harring et al. v. State of New York et al.,* une affaire judiciaire intentée contre l'État et cinq comtés fondée sur un défaut allégué de fournir le niveau nécessaire de services de défense pour les indigents dans ces comtés, afin de véritablement réformer les systèmes de défense publique qui ne fonctionnent pas. Il n'y a aucune raison pour que ces pas de géants essentiels dans la mise à disposition d'une défense aux indigents ne soient pas offerts dans chaque comté de l'État.

Afin de garantir une représentation juste et équitable pour tous les individus accusés, le Gouverneur Cuomo introduira un plan pour que l'État finance cent pour cent des coûts nécessaires pour étendre les réformes issues du règlement amiable *Hurrell-Harring* à tous les comtés de l'État et à la ville de New York, sous la supervision fiscale appropriée de la Division du budget (Division of Budget).

ÉLIMINER LES ÉCARTS DE SALAIRE

Selon les données les plus récentes, les femmes à New York gagnent 87 cents pour un dollar, comparé à ce que les hommes gagnent. La situation des femmes de couleur, comparée aux hommes blancs, est encore pire : Les femmes afro-américaines gagnent en moyenne 69 cents pour un dollar et les latinos 58 cents pour un dollar.

Selon les chiffres du recensement américain (U.S. Census Bureau), en 2015, il y avait 12 millions de familles monoparentales aux États-Unis, dont plus de 80 pour cent avaient, à leur tête, des mères célibataires. À New York, plus d'un tiers des enfants de l'ensemble de l'État grandissent dans des familles monoparentales. De plus, un rapport de McKinsey estime qu'une parité absolue dans la population active ajouterait 4,3 *billions* de dollars supplémentaires au PIB des États-Unis d'ici 2025.

Le Gouvernement de l'État doit montrer l'exemple et garantir une rémunération égale pour tous les New-Yorkais. Pour renforcer l'équité salariale à l'échelle de l'État, le

Gouverneur Cuomo a promulgué les deux décrets suivants :

Décret n° 161
Le décret n° 161 interdit aux entités de l'État de demander l'historique salariale des employés potentiels. Puisque les entreprises ont tendance à baser leurs offres salariales sur l'historique de salaires antérieurs d'un candidat, cette mesure brisera le cycle de la rémunération injuste de manière à ce que les individus, principalement les femmes et les minorités, ne soient pas désavantagés au cours de l'intégralité de leur carrière.

Un(e) candidat(e) postulant pour un emploi dans n'importe quelle agence de l'État n'a pas à fournir sa rémunération actuelle, ou ses rémunérations antérieures, tant qu'il/elle n'a pas reçu une offre conditionnelle d'emploi avec rémunération. Une fois qu'une offre conditionnelle a été émise, une agence d'État peut alors demander et vérifier les informations concernant la rémunération. Si une agence d'État est déjà en possession de la rémunération antérieure du/de la candidat(e),les informations ne peuvent pas être utilisées pour déterminer le salaire des employés potentiels, sauf si la loi ou une convention collective l'exigent. Le Bureau des relations avec les employés du Gouverneur (Governor's Office of Employee Relations) contrôlera et supervisera ce processus et formera le personnel des ressources humaines pertinent des agences de l'État aux exigences de la nouvelle mesure.

Décret n° 162
Le décret n° 162 exige de tous les prestataires de l'État qu'ils divulguent des données sur le genre, la race, l'origine ethnique, l'intitulé du poste et le salaire de tous leurs employés dans tous les contrats, accords et marchés de l'État émis et exécutés le 1er juin 2017 ou après cette date. Les contrats et les marchés émis à cette date ou après cette date doivent inclure une disposition mentionnant cette exigence supplémentaire. Par ailleurs, les sous-traitants doivent également fournir les mêmes informations à leurs employés. Ces informations seront transmises aux agences et autorités de l'État chaque trimestre pour les contrats principaux d'une valeur supérieure à 25 000 $, à l'exception des contrats de construction principaux d'une valeur supérieure à 100 000 $ pour lesquels les informations doivent être transmises chaque mois. Cela permettra de tirer profit de l'argent des contribuables pour améliorer la transparence et progresser vers l'équité salariale.

L'annonce capitalise sur la loi d'envergure sur l'égalité des femmes du Gouverneur (Women's Equality Act), promulguée en 2015, qui a renforcé les protections relatives à l'équité salariale à New York en interdisant aux employeurs de riposter contre les employés qui partagent des informations salariales et en augmentant les dommages-intérêts et les sanctions pour les employeurs qui sous-rémunèrent leurs travailleurs en raison de leur genre, race ou origine ethnique. La législation a également renforcé les lois sur le trafic d'êtres humains et les mesures de protection en faveur des victimes de violence domestique et a mis fin à la discrimination liée à la grossesse sur tous les lieux de travail.

ÉLARGIR LES OPPORTUNITÉS POUR LES IMMIGRANTS

L'initiative « Nous sommes tous immigrants »

L'initiative « Nous sommes tous immigrants » comprend un ensemble complet de propositions pour élargir les opportunités des immigrants :

- **Fonds de défense des immigrants de l'Empire State :** Le Gouverneur Cuomo lancera le premier projet de défense juridique du pays, dirigé par l'État et public-privé, pour garantir l'accès de tous les New-Yorkais à une représentation et à une procédure légale, quelque soit leur statut de citoyenneté. Cette initiative sera administrée par le Bureau d'État des nouveaux Américains en partenariat avec les organisations de défense sans but lucratif, les principaux collèges et universités, les cabinets d'avocats ainsi que les associations juridiques de l'ensemble de l'État.

- **Étendre les services de naturalisation par le biais du Bureau d'État de New York pour les nouveaux Américains :** Premier bureau étatique du pays axé sur l'augmentation de la participation des immigrants à la vie civique et économique, l'ONA capitalisera sur la réussite du tout premier partenariat public/privé du pays, NaturalizeNY, annoncé en juillet dernier, en organisant une autre loterie pour aider 1 500 immigrants éligibles supplémentaires à devenir citoyens américains et couvrir le coût de leurs demandes de naturalisation. NaturalizeNY fournit un support complet au cours de la procédure de naturalisation, comprenant des projections gratuites d'admissibilité, une aide pour le dossier de demande, une préparation aux examens de naturalisation et des bons de réduction relatifs à la demande de naturalisation pour les immigrants à faible revenu admissibles à la citoyenneté. Près d'un million de New-Yorkais sont éligibles pour devenir citoyens américains aujourd'hui, mais nombre d'entre eux ne le peuvent pas car il ne peuvent pas payer les frais de traitement fédéraux, qui sont passés à 725 $ en décembre. Tandis qu'un nombre estimé de 464 000 New-Yorkais ont le droit d'être exonérés du paiement de ces frais par le Gouvernement fédéral en raison de leurs revenus, 158 000 New-Yorkais supplémentaires n'ont pas droit à cette exonération mais considèrent ces frais comme un obstacle à la naturalisation.

- **Groupe d'experts indépendant (Blue Ribbon Panel) sur les immigrants :** Pour soutenir l'intégration réussie des immigrants et de leurs familles, le Gouverneur Cuomo rassemblera le Groupe d'experts indépendants de l'État de New York sur les immigrants. Le groupe sera composé de New-Yorkais dont la propre histoire personnelle reflète la richesse et la profondeur de la réussite des immigrants dans notre État. Le groupe évaluera le paysage actuel des services de l'État qui soutiennent l'intégration des familles immigrantes et fera des recommandations sur la manière de mieux ajuster les ressources pour soutenir les nouveaux arrivants.

- **Appuyer l'adoption du DREAM Act :** Le Gouverneur appuiera le DREAM Act pour enfin ouvrir les portes de l'éducation supérieure à des milliers de New-Yorkais. Le DREAM Act donnera aux étudiants sans papiers un accès au Programme d'assistance pour les frais de scolarité (Tuition Assistance Program) ainsi qu'à des bourses administrées par l'État, les aidant ainsi à contribuer encore davantage à notre communauté. Depuis 2002, les étudiants sans papiers ont le droit de bénéficier des frais de scolarité pour les étudiants de l'État à la SUNY et CUNY s'ils sont diplômés d'un lycée de New York ou s'ils ont obtenu l'équivalent d'un diplôme de fin d'études secondaires dans l'État. Pourtant, chaque année, de nombreux étudiants talentueux sont incapables de réaliser

leur potentiel simplement parce qu'ils n'ont pas accès aux aides pour les frais de scolarité pour les aider à payer leurs études.

Améliorer la réussite des immigrants à New York
Depuis son arrivée au pouvoir, le Gouverneur a promulgué un décret de grande portée pour assurer l'accès linguistique à travers les agences de l'État, suspendu la participation de l'État à un programme fédéral qui obligeait les forces de l'ordre à aider à identifier les individus expulsables, promulgué des mesures législatives tenant les entités qui escroquent les immigrants responsables et mis en place le Bureau des nouveaux Américains. En tant que Procureur général, le Gouverneur Cuomo a également travaillé à la lutte contre la fraude en matière d'immigration, ayant utilisé les lois générales sur les droits civils pour enquêter avec succès sur des entreprises et les traduire en justice pour avoir escroqué des immigrants. Il a également assuré des décisions judiciaires et des règlements pour un montant de plus de 23 millions de dollars au nom de la population immigrante de l'État.

L'État de New York abrite plus de 4,4 millions d'immigrants, ce qui représente un New-Yorkais sur cinq. Les immigrants contribuent de manière significative à l'économie de notre État comme entrepreneurs, travailleurs, consommateurs et contribuables.

LUTTER CONTRE LES CRIMES DE HAINE ET PROMOUVOIR LA TOLÉRANCE

Établir un groupe de travail sur les crimes de haine au niveau de l'État
Suite à l'augmentation des signalements récents de discrimination, de menaces, de harcèlement et de violence motivés par les préjugés, l'accord prévoit la création d'un Groupe de travail sur les crimes de haine à l'échelle de l'État. Le groupe de travail sera composé de membres de la Police d'État, qui seront immédiatement chargés de prévenir, d'enquêter et de détecter les crimes de haine à travers l'État dans le cadre du droit pénal. La Division des droits humains fera partie du Groupe de travail pour informer les individus de leurs droits et des recours, notamment sur les sanctions en cas de discrimination.

De plus, le Groupe de travail travaillera avec les responsables des comtés, les procureurs de district, les directeurs des écoles de district, les départements de la police locaux et d'autres parties prenantes essentielles pour identifier les tendances relatives aux préjugés, les pratiques discriminatoires et les vulnérabilités communautaires au sein de chaque comté.

Actuellement, en vertu de la loi de l'État, une personne commet un crime de haine lorsqu'un délit d'un ensemble spécifique d'infractions est commis en ciblant une victime en raison d'une perception ou d'une croyance concernant sa race, sa couleur, son origine nationale, son ascendance, son sexe, sa pratique religieuse, son âge, son handicap ou son orientation sexuelle, ou lorsqu'un tel acte est commis du fait de ce type de perception ou de croyance. Les crimes de haine peuvent être perpétrés contre un individu, un groupe d'individus ou contre une propriété publique ou privée. Selon la législation de l'État, il est également illégal de discriminer pour des motifs de race, d'origine nationale, de religion, d'origine ethnique ainsi que de nombreuses autres catégories protégées.

Lancer l'initiative Tolérance et compréhension
Le Gouverneur a lancé « l'Initiative tolérance et compréhension » («The Tolerance and

Understanding Initiative ») pour soutenir les efforts de l'État pour protéger les droits civils et lutter contre les discours de haine qui encouragent la peur et la violence.

L'initiative comprend un Conseil consultatif multiconfessionnel, composé de chefs religieux, qui convoquera des réunions avec les responsables de l'État et les chefs communautaires dans les institutions religieuses de l'ensemble de l'État. Le Conseil sera dirigé par le Cardinal Dolan et fournira des conseils aux responsables de l'État sur les questions de discorde publique, telles que la violence ou les violations de droits de l'Homme commises contre des individus en raison de leurs croyances ou d'autres identités. Le conseil promouvra une meilleure compréhension et tolérance de toutes les religions et cultures, encouragera l'ouverture d'esprit et l'inclusion et soutiendra les efforts de l'État pour protéger tous les New-Yorkais.

En novembre 2016, le Gouverneur Cuomo a lancé une ligne d'assistance téléphonique gratuite pour signaler les incidents de préjugés et de discrimination dans tout l'État. À ce jour, un total de 2 182 appels ont été reçus par la ligne d'assistance téléphonique et transmis aux agences appropriées pour donner suite aux plaintes et allégations de discrimination et de préjugés. Par ailleurs un total de 86 appels ont été transmis à la Police d'État pour enquêter et apporter une assistance à d'autres agences des forces de l'ordre dans l'enquête sur des crimes de haine potentiels.

Ce même mois, le Gouverneur a annoncé qu'il ferait évoluer la législation afin qu'elle étende les protections de la loi de l'État de New York sur les droits de l'homme à tous les élèves de l'État. En vertu de la loi en vigueur, seuls les élèves des écoles privées sont protégés par la loi sur les droits de l'homme, ce qui signifie que si un élève d'une école publique est victime de discrimination à l'école, cet élève ne dispose d'aucun recours.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418